

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 12 DECEMBRE 2019

N° 2019-09-03

L'an deux mille dix-neuf, le douze décembre à quinze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du trois décembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence de Claude AURIAS :

|  |
|--|
| <p><u>Nombre de délégués</u><br/>En exercice : 27<br/>Présents (mini 9) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u><br/>En exercice : 36<br/>Présentes : 16<br/>Exprimées par pouvoirs : 10<br/><b>Total (mini 19) : 26</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p> |
|--|

### Délégués présents(es)

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

#### **1 représentante du Conseil régional Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**

(porteuse de 2 voix)

Jacqueline BOUYAC

#### **10 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Valery LIOTAUD,  
Marie-Pierre MONIER, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale  
ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Ghislaine SAVIN à Mounir AARAB, Corinne MOULIN à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Sébastien BERNARD, Dominique GUEYTTE à Philippe CAHN, Marcel BAGARD à Marc GUERIN, Marlène MOURIER à Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSEN à Éric RICHARD.

### Délégués excusés

Christian BARTHEYE, Pierre-Yves BOCHATON, Pierre COMBES, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

## Objet : Équipement et aménagement du siège du Parc – Acquisition d'une solution de visio-conférence - Choix du prestataire

Le Président expose,

Le Comité Syndical a délibéré le 27 mars dernier pour programmer l'équipement du siège du Parc, l'aménagement intérieur et la scénographie de l'étage destiné à accueillir le public.

Ces investissements se décomposent en quatre grands postes :

- ◆ Aménagements extérieurs et signalétique
- ◆ Equipement système numérique/sécurité
- ◆ Mobilier/électroménager
- ◆ Espace exposition (conception, scénographie, aménagement)

La présente délibération concerne le choix d'un prestataire pour l'acquisition d'une solution de visio-conférence destinée à la salle de réunion du nouveau bâtiment. Cet équipement fait partie du besoin global d'équipement numérique de la Maison du Parc. Une consultation a été lancée le 13 septembre via le profil acheteur du Parc.

Quatre prestataires ont répondu à cette consultation :

- Excellis
- Ricoh
- SecureIT
- Simplyo

Une analyse technique des offres a été réalisée selon les critères d'analyse suivants :

- Proposition technique : pertinence et adaptation au besoin (40%)
- Prix des prestations proposées en adéquation avec le budget (60%)

Au terme de cette analyse il ressort que l'offre du prestataire « Secure IT » est la mieux disante. Le Président propose donc de retenir la proposition du prestataire « SecureIT » pour un montant de 13 490 € HT et 16 188 € TTC. Cette proposition est compatible avec le budget de l'opération.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Décide** de retenir la proposition de « SecureIT » pour un montant de 13 490 € HT et 16 188 € TTC
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



Le Président  
Claude AURIAS